



Contrat 2021 Produits Laitiers

L'AMAP du Pallet est une association pour le maintien d'une agriculture paysanne. Elle respecte une charte nationale, dont les principaux points sont :

- L'appui à l'agriculture paysanne locale par la proximité géographique et économique du producteur et des consommateurs,
- La solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production
- Une production de dimension humaine, respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal
- Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation

1-Objet

Le présent contrat règle les modalités de vente et d'achat entre :

Le producteur : GAEC des Prés d'Orée, producteurs labellisés AB à La Fontaine, Saint Sauveur de Landemont, 49270 Orée d'Anjou. lespresdoree@gmail.com

Et l'adhérent :

2-Engagements réciproques

Le producteur s'engage :

- à fournir à chaque distribution un panier comportant les produits laitiers élaborés par ses soins,
- à respecter la chaîne du froid et des règles sanitaires
- à accueillir les adhérents en contrat au moins une fois pendant l'année
- à adhérer aux principes de la charte des AMAP de l'association Alliance Provence.

L'adhérent s'engage

- à récupérer ses produits laitiers aux dates de distribution ou à les faire récupérer par une personne de son choix. En cas d'oubli, les produits laitiers seront répartis entre les permanents du jour,
- à soutenir le producteur dans sa démarche de production pour la durée du contrat. Il reconnaît que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et accepte d'assumer ces risques sachant qu'il recevra la juste part de la production de la saison.
- à rapporter ses pots en verre et couvercles pour chaque prochaine distribution.
- à aller au moins 2 fois dans la durée du contrat chercher la glacière à la ferme de l'Aufrère à Vallet (Poilane Bernard).
- à respecter la Charte des AMAP

- à adhérer à l'AMAP du Pallet via une cotisation annuelle d'un montant de 8€.
- en adhérant à l'AMAP du Pallet, j'accepte de recevoir régulièrement par mail des informations concernant l'AMAP.

3-Les produits

- Lait cru (1 l)1,10 €,
- Yaourt nature (pot de 125 ml) 0,55 € ,
- Yaourt nature sucré (pot de 125 ml) 0,60€ ,
- Yaourts fruits jaunes x 4 = 2,80 € (1 poire + 1 pêche + 1 abricot + 1 citron),
- Yaourts fruits rouges x4 = 2,80€ (1 fraise + 1 framboise + 1 mûre + 1 fruits rouges),
- Yaourt nature brassé (500g) 1,80€ (1kg) 3,50€,
- Fromage blanc (500g) 2,30€ (1kg) 4,50€ ,
- Fromage à tartiner : Poivre ou Cumin puis Ail-Ciboulette (200g) 2,30€,
- Camembert(250g) 4,10€ ,
- Part de tomme(300g) 6 €.

4-Les distributions

Les distributions ont lieu lors des permanences le vendredi de 18h30 à 19h30 au local situé 1 rue Etienne Sautejeau, tous les 15 jours à partir du 12 février et jusqu'au 30 juillet inclus. Elles reprendront à la même fréquence fin août/début septembre jusqu'à février 2022.

5-Modalités de paiement

Par chèque à l'ordre de GAEC des Prés D'Orée (1 à 6 chèques possibles) à remettre aux référentes pour validation des commandes avant distribution.

7-Contacts

Notre site Internet : amapleallet.org et les référentes produits laitiers :

- Hélène Luneau : heleneluneau@gmail.com , 06-07-91-05-57

- Charlotte Tonnerre : charlotte.hilpert@gmail.com , 06-72-71-41-97

Fait en 2 exemplaires à..... Le.....

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :

Pour finaliser votre inscription, il faut vous enregistrer sur Cagette.net et confirmer votre commande